



Règlements d'utilisation du tennis municipal

**Ouvert tous les jours de 8 h à 22 h de mai à octobre,
selon les conditions climatiques.**

- Les terrains doit servir qu'à la pratique du tennis et Pickleball.
- Les joueurs doivent porter un chandail et des souliers de sport.
- Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées, trottinettes, poussette et les animaux sont interdits.
- Il est strictement interdit de fumer, consommer de la nourriture et de l'alcool.
- Les activités et cours municipales ont préséance sur la pratique libre.
- Seuls les instructeurs désignés par la municipalité sont autorisés à donner des cours.
- Un des terrains devra toujours être disponible si des joueurs de tennis se présentent.
- Lorsqu'il y a affluence, la rotation pour le simple se fera aux trente minutes et pour le double aux heures.

**En cas d'urgence, composez le 9-1-1. Pour signaler
toute défectuosité ou anomalie 819-423-5123 # 3410**